



Requalification de l'avenue F Mistral – Boisseron enjeux et résultats – vision d'un élu



4 février 2021

Sommaire

- La genèse,
- La mise en place de la réflexion,
 - Ce que l'on veut / ce que l'on ne veut pas
- Le temps des divergences
- La mise en œuvre et les vieux démons
- Communication/concertation et à la fin
- Après, le syndrome de M. Jourdain ... ou quand on le voit, c'est plus facile à comprendre
- Un objectif atteint





La genèse du projet,

- Création de la déviation RD 34,
- Avenue dédiée à la circulation interne au village,
- Volonté de la réhabiliter,





La genèse du projet,

- **Réflexion avec le CAUE 34**
 - **Périmètre élargi,**
 - **« découverte » de l'intérêt de l'avenue**
- **Définition de :**
 - **ce que l'on veut,**
 - **ce que l'on ne veut pas**



N° 1. BOISSERON (Hérault). — Mairie. Ecole.

MAIRIE. ÉCOLE.







BOISSERON (Hérault) — Monument des Morts et la promenade



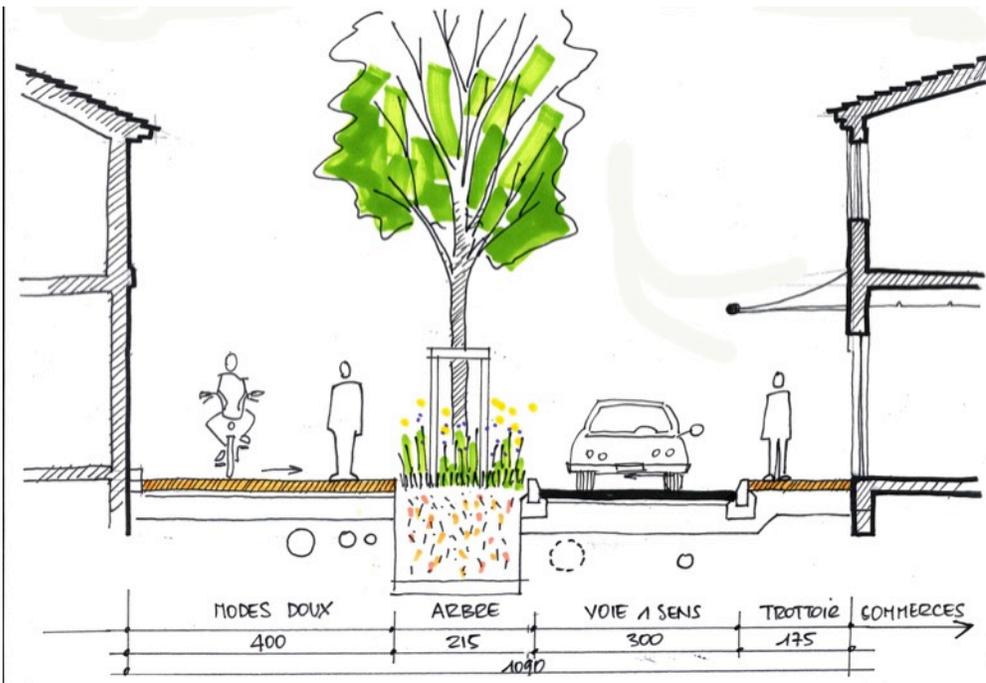
BOISSERON (Hérault) — Vue du Centre, le Sacré-Coeur



Phototypie A. Baridon, Montpellier



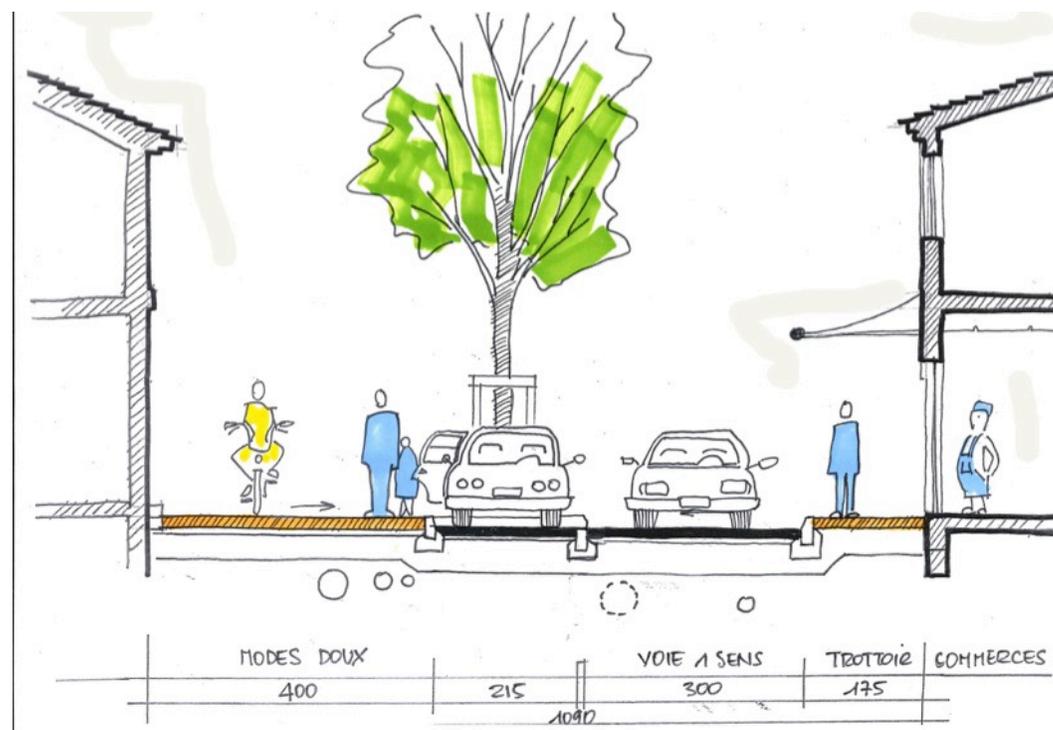




Le temps des choix, Des divergences, et des prises de décisions

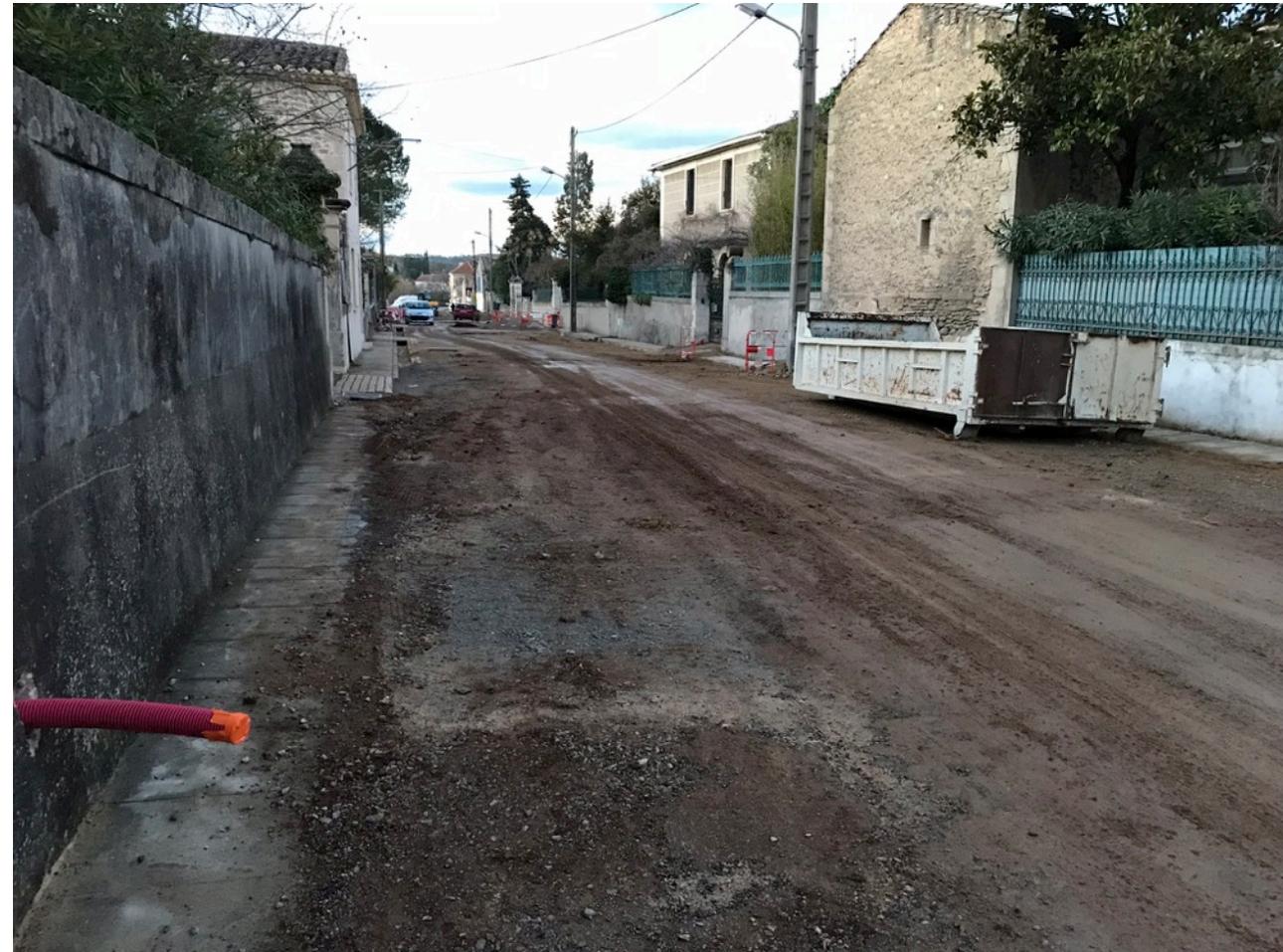
**Voie verte,
Sens unique,
Végétalisation**

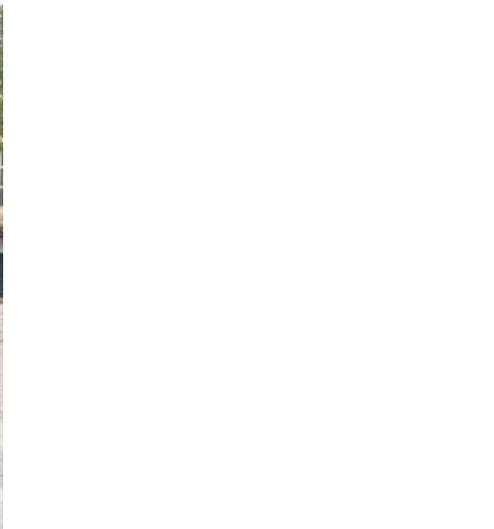
...





La mise en œuvre et les vieux démons









Communication/concertation et à la fin





**quand on le voit, c'est plus facile
à comprendre**



Un point budget :

Un budget global de l'ordre de 1 700 K€HT

Montant des travaux	1 724 775 €HT
Commune	600 000 €
Etat	441 540 €
Département de l'Hérault	398 000 €
Région Occitanie	200 000 €
CC Pays de Lunel	59 635 €
Fonds LEADER	25 600 €

Et des travaux hors maîtrise d'ouvrage Ville :
assainissement (227 k€HT), eau potable et électricité (214 k€HT)

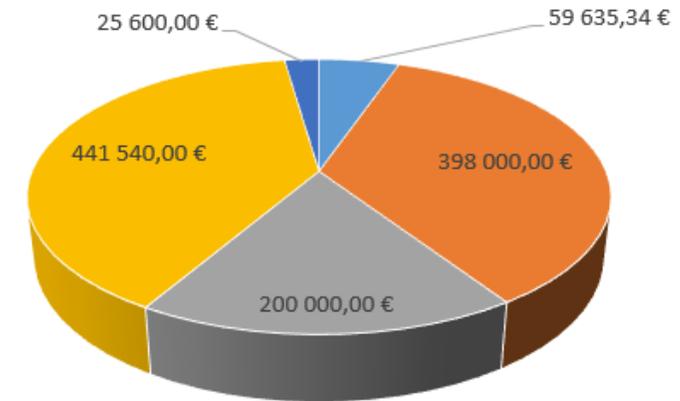


Les travaux

Place du Général de Gaulle et Avenue Frédéric Mistral



SUBVENTIONS AMENAGEMENT AVENUE FREDERIC MISTRAL



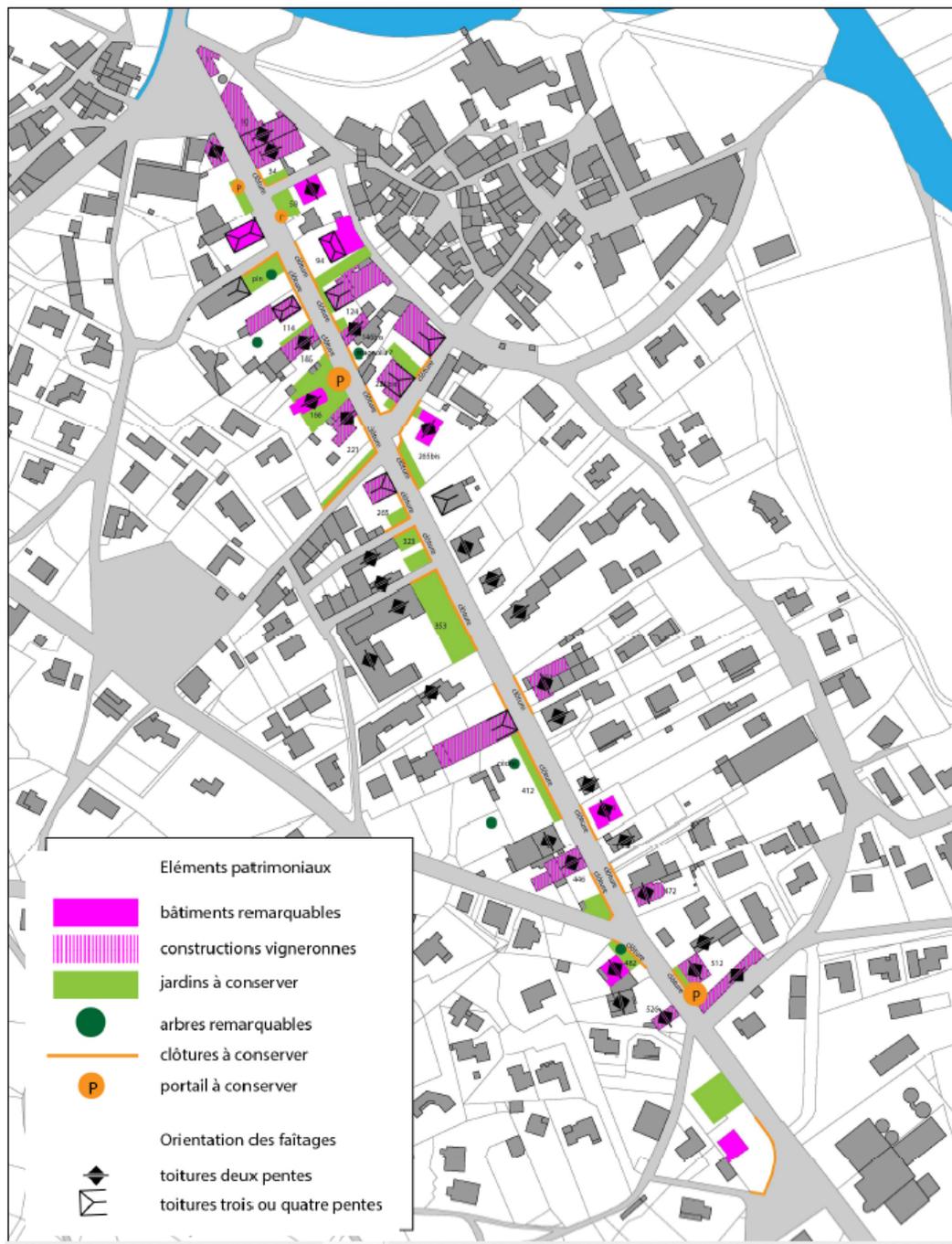
- Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Etat (DSIL et DETR)
- FONDS LEADER



Au final, un objectif atteint :

- **Un axe structurant apaisé et valorisé,**
 - **une voie verte et des mobilités actives favorisées,**
 - **une gestion des flux/stationnements des véhicules,**
 - **de nouvelles possibilités (école)**
- **Une gestion des eaux,**
 - **Plus d'infiltration des eaux dans les espaces verts,**
 - **Collecte/canalisation des eaux pluviales,**
- **Un espace végétalisé,**
- **Des habitants satisfaits ...**





Modification du PLU

pour les éléments de patrimoine à protéger (art. L151-19 du code de l'urbanisme)

- 1- Constructions agricoles vernaculaires, correspondant aux constructions vigneronnes,
- 2- Bâtiments remarquables, correspondant aux maisons bourgeoises,
- 3- Ensembles bâtis remarquables, correspondant aux portails et clôtures remarquables qui délimitent l'avenue,
- 4- Espaces libres remarquables, correspondant aux jardins et arbres isolés remarquables qui bordent l'avenue.

Les éléments identifiés font l'objet d'une désignation aux documents graphiques du PLU (zonage) et des fiches descriptives ci-après.



**COMMUNE DE BOISSERON – 2^{ème} MODIFICATION DU PLU
REGLEMENT**

Adresse	N° de parcelle
290 avenue F. Mistral	D 568
	<p>Description : Clôtures, portail et piliers remarquables, jardin à conserver Espace de respiration qui participe à la silhouette paysagère et urbaine de l'avenue.</p> <p>Cet espace permet d'apprécier l'intention de la conception d'ensemble de l'avenue</p>
Objectifs :	
Conserver les clôtures et piliers – en particulier aux angles de la parcelle - dans leur intégrité	
Prescriptions	
Si projet d'extension de l'équipement, inscrire le bâtiment nouveau comme une aile venant refermer la cour. Conserver les clôtures et piliers – en particulier aux angles de la parcelle - dans leur intégrité Le jardin, espace de respiration urbaine et de mise en scène de la construction doit être conservé.	

Adresse	N° de parcelle
338 et 362 avenue F. Mistral	D813, D819
	<p>Description : constructions vernaculaires, Clôtures, portail et piliers à conserver, arbre remarquable Constructions vernaculaires – et identitaires - dont les masses participent à la silhouette générale de l'avenue Le jardin et le cèdre sont des espaces de respiration de l'avenue</p>
Objectifs :	
Conserver les clôtures et piliers, les constructions dans leur volume	
Prescriptions	
Les constructions vernaculaires sont à préserver dans sa volumétrie et composition d'origine. Si nécessaire, rénover à l'identique enduits et encadrements, menuiseries extérieures (volets) et ferronnerie. Le jardin, espace de respiration urbaine et de mise en scène de la construction doit être conservé.	



**Merci de votre attention,
place aux échanges**

